



Riva Protect (liquid)

SDI Limited

Version Num: 3.1.1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) n ° 2015/830)

Date de revision: 29/01/2016

Date d'impression: 30/03/2016

date initiale: Pas Disponible

L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Riva Protect (liquid)
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	SDI Limited	SDI Brazil Industria E Comercio Ltda	SDI Germany GmbH
Adresse	3-15 Brunson Street VIC Bayswater 3153 Australia	Rua Dr. Virgilio de Carvalho Pinto, 612 São Paulo CEP 05415-020 Brazil	Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany
Téléphone	+61 3 8727 7111 (Business Hours)	+55 11 3092 7100	+49 0 2203 9255 0
Fax	+61 3 8727 7222	+55 11 3092 7101	+49 0 2203 9255 200
Site Internet	www.sdi.com.au	www.sdi.com.au	www.sdi.com.au
Courriel	info@sdi.com.au	brasil@sdi.com.au	germany@sdi.com.au

Nom commercial de l'entreprise	SDI (North America) Inc.
Adresse	1279 Hamilton Parkway IL Itasca 60143 United States
Téléphone	+1 630 361 9200 (Business hours)
Fax	Pas Disponible
Site Internet	Pas Disponible
Courriel	USA.Canada@sdi.com.au

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	SDI Limited	Pas Disponible	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+61 3 8727 7111	Pas Disponible	Pas Disponible
Autres numéros de téléphone d'urgence	ray.cahill@sdi.com.au	Pas Disponible	Pas Disponible

Association / Organisation	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+61 3 8727 7111
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Considéré comme un mélange dangereux conformément à la directive 1999/45/CE, Reg. (CE) n ° 1272/2008 (le cas échéant) et de leurs amendements. Non classé comme marchandise dangereuse pour le transport.

Classification DSD	En cas d'amalgame, la classification a été préparée par le DPD suivant (Directive 1999/45/EC) ou CLP (Règlement CE) No. 1272/2008 règlements
--------------------	--

Riva Protect (liquid)

Classification DPD ^[1]	R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Légende:	1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI
Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] ^[1]	Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, Irritation oculaire catégorie 2, Specific target organ toxicity - single exposure Category 3 (respiratory tract irritation)
Légende:	1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments pour étiquette CLP	
------------------------------------	---

MENTION D'AVERTISSEMENT	ATTENTION
--------------------------------	------------------

Déclaration(s) sur les risques

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
-------------	--

2.3. Autres dangers

L'ingestion peut provoquer des dommages sur la santé*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive 67/548/EEC [DSD]	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.9003-01-4 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	25	<u>poly(acide acrylique)</u>	R36/37/38, R51/53 ^[1]	Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, Irritation oculaire catégorie 2, Specific target organ toxicity - single exposure Category 3 (respiratory tract irritation), TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 2; H315, H319, H335, H411 ^[1]

Continued...

Riva Protect (liquid)

1.87-69-4 2.201-766-0 3.Pas Disponible 4.01-2119537204-47-XXXX, 01-2119851173-43-XXXX, 01-2119851174-41-XXXX	10	acide (+)-tartrique	R36/37/38 ^[1]	Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, Irritation oculaire catégorie 2, Specific target organ toxicity - single exposure Category 3 (respiratory tract irritation); H315, H319, H335 [1]
Légende:		1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L		

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général	Si le produit entre en contact avec la peau: - Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. - Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). - Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation. Si ce produit entre en contact avec les yeux : - Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. - S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. - Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. - Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. - Si des vapeurs ou produits combustibles sont inhalés, s'éloigner de la zone contaminée. - Consulter un médecin. - Rincez la bouche avec beaucoup d'eau. - Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin. Consulter un médecin.
Contact des yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : - Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. - S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. - Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. - Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: - Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. - Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). - Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.
Inhalation	- Si des vapeurs ou produits combustibles sont inhalés, s'éloigner de la zone contaminée. - Consulter un médecin.
Ingestion	- Rincez la bouche avec beaucoup d'eau. - Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

La mousse est généralement inefficace.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
-------------------------------	------------

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	- Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. - Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire. - Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. - Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. - Eviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide. NE PAS approcher des containers suspectés être chauds. - Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. - Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.
Risque D'Incendie/Explosion	- Combustible. - Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme. - Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. - Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). - Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs. Les produits de combustion incluent: - dioxyde de carbone (CO2) - autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques. Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives.

Riva Protect (liquid)

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	- Retirer toutes les sources d'allumage. - Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures. - Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau. - Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection. - Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite. - Essuyer. - Placer dans un container adapté et étiqueté pour un traitement.
Eclaboussures Majeures	Risque modéré. - Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. - Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. - Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. - Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. - Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. - Augmenter la ventilation. - Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. - Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. - Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage. - Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. - Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement. - Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains. - Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	- Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation. - Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a un risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré. - Evitez la concentration dans les trous et creux. NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé. - Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie. - Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas. N'utilisez PAS des seaux en plastique. - Evitez le contact avec des matériels incompatibles. - Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. - Evitez les dégâts matériels sur les récipients. - Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation. - Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. - Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation - L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	Ne pas stocker à la lumière du soleil. Stocker dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la chaleur et du soleil. Stocker entre 5 et 30 degrés Celsius.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	NE ré emballez PAS. Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant. - Vérifier que les conteneurs sont bien étiquetés et exempts de fuites.
Incompatibilité de Stockage	Eviter les bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Continued...

Riva Protect (liquid)

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
poly(acide acrylique)	Acrylic acid polymers; (Acrylic polymer or resin)	7.5 mg/m3	83 mg/m3	500 mg/m3
acide (+)-tartrique	Tartaric acid	1.6 mg/m3	17 mg/m3	100 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
poly(acide acrylique)	Pas Disponible	Pas Disponible
acide (+)-tartrique	Pas Disponible	Pas Disponible

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié	Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Une ventilation d'extraction locale peut être demandée dans des circonstances spéciales. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales. Un ajustement correct est essentiel pour assurer une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vitesse de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.	
	Type de Contaminant :	Vitesse de l'air :
	Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air).	0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)
	Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
	jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)
8.2.2. Protection Individuelle	frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)
	Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:	
	Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle
	1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1 : courants d'air perturbant la pièce
	2 : des contaminateurs à forte toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.	2 : Contaminateurs à faible toxicité
8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement	3 : Intermittent, faible production	3: Forte production, usage intensif
	4 : Petite console de contrôle uniquement	4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement
	Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.	
		
	► Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ► Masque chimique. ► Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.	
Protection des yeux/du visage.		
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous	
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique. ► Gants caoutchouc.	
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous	
Autres protections	► Tenue complète. ► Tablier en P.V.C. ► Crème protectrice. ► Crème nettoyante pour la peau. ► Unité de lavement des yeux.	
Les risques thermiques	Pas Disponible	

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Continued...

Riva Protect (liquid)

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	Liquid	Densité relative (Water = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	<2	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2.Stabilité chimique	- Présence de matériaux incompatibles. - Le produit est considéré stable. - Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.
Ingestion	Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu.
Contact avec la peau	Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
Yeux	Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.
Chronique	Une exposition à long terme à des irritants respiratoires peut engendrer des maladies de ces mêmes voies respiratoires, impliquant des difficultés de la respiration ainsi que des problèmes systémiques associés. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.

Riva Protect (liquid)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
poly(acide acrylique)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Orale (rat) LD 50: 2500 mg/kg ^[2]	Nil reported
acide (+)-tartrique	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Nil reported
	Orale (rat) LD 50: ca.920 mg/kg ^[1]	

Légende:

1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les

Continued...

Riva Protect (liquid)

données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

POLY(ACIDE ACRYLIQUE)	Les symptômes semblables à l'asthme peuvent durer des mois ou même des années après que l'exposition ait cessée. Ceci peut être dû à une condition non-allergique connue comme syndrome réactif de dysfonctionnement des voies respiratoires (RADS) qui peut apparaître à la suite d'une exposition à des forts niveaux de composés fortement irritants. Les critères clés pour le diagnostic d'un RADS incluent l'absence de maladie respiratoire précédente, chez un individu non-atypique, avec l'apparition abrupte de symptômes semblables à l'asthme dans les minutes ou les heures à une exposition connue à l'irritant. Un modèle de respiration réversible, au spiromètre, avec la présence modérée à importante d'hyperactivité des bronches au cours d'un test à la méthacholine et l'absence d'une inflammation lymphatique minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères pour le diagnostic d'un RADS. Le RADS (ou asthme) suivant une inhalation irritante est un désordre rare avec des taux reliés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. D'un autre côté, une bronchite industrielle est un désordre qui peut apparaître en tant que résultat d'une exposition à de fortes concentrations de substances irritantes (souvent particulière dans la nature) et est complètement réversible après que les expositions ont cessé. Le désordre est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus. Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.
ACIDE (+)-TARTRIQUE	Les symptômes semblables à l'asthme peuvent durer des mois ou même des années après que l'exposition ait cessée. Ceci peut être dû à une condition non-allergique connue comme syndrome réactif de dysfonctionnement des voies respiratoires (RADS) qui peut apparaître à la suite d'une exposition à des forts niveaux de composés fortement irritants. Les critères clés pour le diagnostic d'un RADS incluent l'absence de maladie respiratoire précédente, chez un individu non-atypique, avec l'apparition abrupte de symptômes semblables à l'asthme dans les minutes ou les heures à une exposition connue à l'irritant. Un modèle de respiration réversible, au spiromètre, avec la présence modérée à importante d'hyperactivité des bronches au cours d'un test à la méthacholine et l'absence d'une inflammation lymphatique minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères pour le diagnostic d'un RADS. Le RADS (ou asthme) suivant une inhalation irritante est un désordre rare avec des taux reliés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. D'un autre côté, une bronchite industrielle est un désordre qui peut apparaître en tant que résultat d'une exposition à de fortes concentrations de substances irritantes (souvent particulière dans la nature) et est complètement réversible après que les expositions ont cessé. Le désordre est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus. Convulsions, haemorrhage recorded.

toxicité aiguë	☐	Cancérogénicité	☐
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	☐
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	☐
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	☐	STOT - exposition répétée	☐
Mutagénéité	☐	risque d'aspiration	☐

Légende: ✗ – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible
 ☐ – Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Composant	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
poly(acide acrylique)	EC50	384	crustacés	389.869mg/L	3
poly(acide acrylique)	EC50	96	Sans Objet	8596.446mg/L	3
poly(acide acrylique)	LC50	96	Poisson	1684.686mg/L	3
acide (+)-tartrique	EC50	96	Sans Objet	434.65983mg/L	3
acide (+)-tartrique	LC50	96	Poisson	>100mg/L	2
acide (+)-tartrique	EC50	48	crustacés	93.313mg/L	2
acide (+)-tartrique	EC50	72	Sans Objet	51.4043mg/L	2
acide (+)-tartrique	NOEC	72	Sans Objet	3.125mg/L	2

Légende:

Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
poly(acide acrylique)	BAS	BAS
acide (+)-tartrique	BAS	BAS

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
poly(acide acrylique)	BAS (LogKOW = 0.4415)
acide (+)-tartrique	BAS (LogKOW = -1.0017)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
poly(acide acrylique)	HAUT (KOC = 1.201)
acide (+)-tartrique	HAUT (KOC = 1)

Continued...

Riva Protect (liquid)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Critères PBT remplies?	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. Consulter les autorités de gestion des déchets pour savoir où les disposer. Enfouir les résidus dans une décharge autorisée.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport par terre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	classe : Sans Objet Risque Secondaire : Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler) : Sans Objet Code de classification : Sans Objet Etiquette de danger : Sans Objet Dispositions particulières : Sans Objet quantité limitée : Sans Objet

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA : Sans Objet Sous-risque ICAO/IATA : Sans Objet Code ERG : Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières : Sans Objet Instructions d'emballage pour cargo uniquement : Sans Objet Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement : Sans Objet Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers : Sans Objet Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet : Sans Objet Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison : Sans Objet Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet : Sans Objet

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES

Riva Protect (liquid)

DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	Sans Objet
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités limitées	Sans Objet

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités Limitées	Sans Objet
	Équipement requis	Sans Objet
	Feu cônes nombre	Sans Objet

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

POLY(ACIDE ACRYLIQUE)(9003-01-4) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Du Règlement REACH (CE) N° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles

ACIDE (+)-TARTRIQUE(87-69-4) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

Liste européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS)

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
poly(acide acrylique)	9003-01-4	Pas Disponible	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Not Classified	Wng, GHS08, Dgr, GHS05, GHS09, GHS02	H319, H335, H340, H350, H314, H332, H317, H290, H226, H302, H312
2	Not Classified, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Muta. 1B, Carc. 1A, Skin Corr. 1B, Aquatic Chronic 3, Skin Corr. 1A, Acute Tox. 4, Met. Corr. 1, Flam. Liq. 3, Aquatic Acute 1	Wng, GHS08, Dgr, GHS05, GHS09, GHS02	H319, H335, H340, H350, H314, H332, H317, H290, H226, H302, H312
2	Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1	GHS05, Dgr	H314

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Continued...

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
acide (+)-tartrique	87-69-4	Pas Disponible	01-2119537204-47-XXXX, 01-2119851173-43-XXXX, 01-2119851174-41-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	GHS07, Wng	H302, H315, H317, H319, H335
2	Eye Dam. 1, Skin Irrit. 2, Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Not Classified, Aquatic Chronic 3, Eye Irrit. 2A	GHS05, Dgr, Wng, GHS06	H318, H315, H302, H317, H335

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Y
Canada - NDSL	N (poly(acide acrylique); acide (+)-tartrique)
Chine - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	N (poly(acide acrylique))
Japon - ENCS	Y
Corée - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
É.-U.A. - TSCA	Y

Légende:
O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire
N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Codes pleine de risques de texte et de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H340	Peut induire des anomalies génétiques .
H350	Peut provoquer le cancer .
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

autres informations

Éléments pour étiquette DSD / DPD



Les déclarations de risque pertinent sont énumérés dans la section 2.1

Indications de danger	Xi
-----------------------	----

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

S02	Conserver hors de la portée des enfants.
S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S37	Porter des gants appropriés.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S40	Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utilisez de l'eau.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S56	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Riva Protect (liquid)**S64** | En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC — TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil

LOD : Limite de détection

OTV : Valeur de seuil olfactif

FBC : Facteurs de bioconcentration

IBE : Indice biologique d'exposition

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'après leur utilisation.

Other information:

Prepared by: SDI Limited

3-15 Brunsdon Street, Bayswater Victoria, 3153, Australia

Phone Number: +61 3 8727 7111

Date of preparation/revision: 23rd September 2015

Department issuing SDS: Research and Development

Contact: Technical Director